

PREFET DES YVELINES

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France
Unité départementale des Yvelines

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC SUR LA COMMUNE

DE POISSY

La société PSA Automobiles SA, dont le siège social est situé à Poissy 2-10 Bd de l'Europe a présenté une demande afin d'être autorisée à exploiter une plate-forme logistique située 1 RD 30 à Poissy. L'activité est soumise au régime de l'enregistrement au titre des rubriques suivantes de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement

Activités soumises à enregistrement:

1510-2 – Stockage de matières ou produits combustibles en quantité supérieure à 500 tonnes dans des entrepôts couverts, à l'exclusion des dépôts utilisés au stockage de catégories de matières, produits ou substances relevant, par ailleurs, de la présente nomenclature, des bâtiments destinés exclusivement au remisage de véhicules à moteur et de leur remorque, des établissements recevant du public et des entrepôts frigorifiques. Le volume des entrepôts étant supérieur à 50 000 m³ mais inférieur ou égal à 300 000 m³ (280 573m³)

1530-2 - Papiers, cartons ou matériaux combustibles analogues, y compris les produits finis conditionnés, à l'exception des établissements recevant du public. Le volume susceptible d'être stocké étant supérieur à 20 000 m³ mais inférieur ou égal à 50 000 m³ (49 800 m³)

1532-2 - Bois ou matériaux combustibles analogues y compris les produits finis conditionnés et les produits ou déchets répondant à la définition de la biomasse et visés par la rubrique 2910-A, ne relevant pas de la rubrique 1531, à l'exception des établissements recevant du public. Le volume susceptible d'être stocké étant supérieur à 20 000 m³ mais inférieur ou égal à 50 000 m³ (49800m³)

Une consultation du public d'une durée de quatre semaines se déroulera **du 20 septembre au 18 octobre 2017 inclus**.

Pendant la période sus-indiquée, le public pourra prendre connaissance du dossier soumis à la consultation à la Mairie de Poissy aux jours et heures ouvrables et consigner éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet.

Les observations du public pourront également être adressées :

- Par courrier à la DRIEE UD78 - 35, rue de Noailles - 78000 VERSAILLES
- Par courrier électronique driee-consultation-environnement@developpement-durable.gouv.fr

Le dossier est également accessible à la DRIEE UT78 à l'adresse susvisée, ainsi que sur le site internet de la Préfecture des Yvelines : <http://www.yvelines.gouv.fr>

Le Préfet des Yvelines est l'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement. L'installation projetée peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières, ou d'un arrêté préfectoral de refus d'enregistrement.